



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 15 OCTOBRE 2019

Convocation : le 09 octobre 2019

LE MARDI QUINZE OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Étaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, SEILLE François, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, Mmes AGOSTO Claude

Absent(s) excusé(es) : BILLON Michel, PINEAU Denis

Pouvoir(s) :

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Guillaume PICHARD est élu secrétaire de séance.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

○ **Église : réfection intérieure**

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion de chantier :

Il précise que l'échafaudage de la nef a été retiré. Le lot menuiserie peut commencer à remonter les bancs clos, tout comme l'entreprise Art Vitrail qui est en cours de remise en place des différents vitraux rénovés. Les travaux d'électricité quant à eux sont en cours. Le lot peinture a bientôt terminé son chantier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier en LRAR a été envoyé à l'entreprise Battais qui a le lot couverture (couverture baptistère) pour mise en demeure d'intervention. Un délai de 15 jours est donné à l'entreprise pour répondre. Sans réponses de sa part, la commune pourra alors annuler le marché avec cette entreprise et relancer une nouvelle consultation.

○ **Voirie à Ossonville**

Monsieur le Maire précise que le chantier voirie a bien débuté le lundi 14 octobre. Lors de la 1^{ère} réunion de chantier, un tour de l'environnement a été effectué avec le chef de chantier, le conducteur de travaux et notre Maître d'œuvre.

AFFAIRES GENERALES

○ **Fourrière Départementale : renouvellement de la convention**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la fourrière départementale pour 2020. Selon les informations recueillies, la grille tarifaire reste inchangée pour 2020 ; à savoir, pour la commune d'Ouarville, la redevance sera de 504€45 pour l'année (0.95 €/habitant soit 531x0.95 = 504.45 €/an).

A l'unanimité, le renouvellement est accepté par l'ensemble du conseil municipal.

Aussi, il est rappelé qu'il avait été convenu l'acquisition d'un chenil en début 2019. Celui-ci est toujours d'actualité.

○ **Cœur de Beauce**

- Vote de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire explique que la taxe d'aménagement est à voter chaque année par la communauté de communes Cœur de Beauce.

La commune, par délibération n°2017/47 avait voté le taux de la taxe hors zone activité à 2%.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un taux de taxe dans les zones d'activités est appliqué et est voté par la Communauté de communes Cœur de Beauce. Celui-ci est de 3.5 %.

Monsieur le Maire propose de conserver le taux à 2% hors zone d'activité.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce choix.

- Adhésion à un groupement de commande pour le balayage mécanique des voiries

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes Cœur de Beauce va passer un marché de groupement de commande pour le balayage mécanique des voiries auquel les communes pourront adhérer.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal les points suivants :

- le groupement n'oblige aucune commune à passer le contrat avec le prestataire qui sera choisi.
- chaque commune aura le droit de contracter ou non avec l'opérateur qui sera désigné à l'issue de la procédure.
- le groupement permet ainsi une minimisation des coûts.

Monsieur le Maire indique que le contrat que nous avons avec la société Husson Balayage restera en vigueur jusqu'à son terme. Puis à la fin de celui-ci, la commune aura la liberté de conclure ou non le contrat avec le prestataire retenu, selon les tarifs prévus pour Ouarville par le groupement de commande.

L'ensemble du conseil municipal accepte d'adhérer au groupement de commande.

○ **Nettoyage du réservoir du château d'eau : renouvellement de contrat 3ans**

Monsieur le Maire présente un devis pour nettoyage et désinfection du réservoir 175m² de la société 2PA qui entretient depuis 3 ans maintenant le château d'eau d'Ouarville. Le contrat arrivant à son terme cette année, il convient de le renouveler.

La tarification annuelle est 450.00 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis proposé.

COMMISSION

○ **Compte rendu de la commission communication du 01/10/2019**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la commission communication s'est réunie le 1^{er} octobre en vue de définir les thèmes pour le 1^{er} numéro.

Il y aura 8 thèmes :

1. Edito du Maire

2. Chantier de l'Église
3. Projet de l'École
4. Activité Économique où sera présentée 2 entreprises de la commune : Garage VEILLARD & PCM
5. Vie associative où sera présentée 2 associations : Rebel et L'orphéon Belsa
6. Les services de la bibliothèque et la poste
7. L'histoire du Tramway
8. Un portrait d'une personne de la commune : Henriette BORDIER

Monsieur le Maire précise qu'il a été donné un nom à ce journal, à savoir « Le Moulin à paroles ». Aussi il indique que d'après le calendrier fixé, une distribution sera effective à partir du 25 novembre.

Monsieur le Maire présente les devis pour l'impression de l'ouvrage.

-TOPP IMPRIMERIE (Gallardon) - couché num satin blanc > 249.00 €HT

-CHAUVEAU INDICA IMPRIMERIE (Le Coudray) – couché demi-mat > 265.00 €HT

Le conseil municipal propose de retenir TOPP IMPRIMERIE.

○ **Compte rendu de la commission voirie (cimetière) du 08/10/2019**

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission voirie cimetière qui s'est déroulée le 08 octobre.

Celle-ci avait pour but de définir l'emplacement du columbarium. La proposition retenue par la commission est de le placer en bordure du jardin du souvenir. En conséquence, il convient de revoir le modèle du columbarium choisi initialement.

Aussi la commission suggère d'ajouter des cavurnes en plus des prestations de concessions classiques et columbarium que nous disposerons.

De nouveaux devis ont donc été demandés aux pompes funèbres générales d'Auneau et sont présentés comme suit :

-Fourniture et pose de 8 cavurnes en béton : 2160.00 €TTC

-Fourniture et pose d'un site cinéraire 12 cases longitudinales et d'une anneau béton pour création d'un espace de dispersion : 4 150.00 €TTC

La Commission a également élaboré un règlement de columbarium, cavurnes et jardin du souvenir qui est relu en conseil municipal pour avis et adoption.

Après échanges, le conseil municipal valide, l'emplacement, le règlement et les devis proposés par les pompes funèbres.

Monsieur le Maire propose également de définir une grille tarifaire en fonction des prestations proposées à partir de 2020.

Ces tarifs seront votés lors de la séance de conseil municipal de décembre en même temps que les autres tarifs.

Durée	Concession ordinaire		Taxe de superposition	Cavurne 2020	Columbarium (*) 2020	Taxe de superposition
	2019	2020				
15 ans	**	**		**	250.00	50.00
30 ans	114.00	180.00	72.00	300.00	450.00	
50 ans	180.00	270.00	108.00	450.00	650.00	
Plaque gravée pour columbarium					125.00	
Plaquette gravée pour le totem du jardin du souvenir					105.00	

FESTIVITES – COMMEMORATION

○ Préparation du repas des anciens

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la date du repas des anciens à savoir le dimanche 17 novembre prochain.

Lors de la réunion de CCAS, a été choisi le traiteur et l'animateur pour cette journée.

C'est le traiteur Launay qui a été pris pour le repas et Monsieur Philippe HOUDOUVILLE qui assurera l'animation.

○ Programme de la cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 11 novembre et son programme.

Le coussin et la coupe de plantes sera commandé par le secrétariat ; de même pour les brioches.

○ Préparation du calendrier des fêtes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la réunion de préparation du calendrier des fêtes aura lieu le 22 octobre.

Monsieur le Maire fait un point des dates retenues pour les manifestations communales. Il propose de retenir une date pour l'organisation d'une fête communale.

La date retenue est le 7 juin 2020.

○ Fixation de la date des vœux

Monsieur le Maire propose de fixer la date des vœux.

Les vœux à la population auront lieu le dimanche 05 janvier 2020 ;

Les vœux au personnel, aux entreprises auront lieu le mardi 14 janvier 2020.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une tentative de vol au hangar communal a eu lieu dans la nuit du 09 octobre. Il précise qu'une plainte a été déposée ; néanmoins d'après l'inventaire qui a été effectué par les services techniques, il n'y pas eu de vol.

Monsieur le Maire fait un point sur le déménagement de l'école maternelle :

Celui-ci aura lieu les 21 ; 22 et 23 octobre pour une reprise après les vacances de la Toussaint dans les nouvelles classes. Les travaux de démolition de l'école maternelle auront lieu courant janvier 2020. Une réunion de préparation de chantier aura lieu le 12 novembre à Ouarville.

Monsieur le Maire constate à regret que de nombreux candélabres sont encore hors service à ce jour malgré des interventions récurrentes de l'entreprise Egelec28. Certaines pièces pourront faire l'objet d'une garantie. Il conviendra de réfléchir pour les prochains investissements à un éventuel passage à l'éclairage LED. En tout état de cause, une solution doit être trouvée.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous est fixé pour l'avancement du projet d'extension du réseau d'assainissement le 05 novembre. Il indique que l'entreprise BFIE a déjà fait le tour des entreprises de la zone route d'Edeville.

Monsieur le Maire et Monsieur PINGUENET ont rencontré l'entreprise CRESPIIN pour prévoir l'aménagement de la carrière. Le devis CRESPIIN est présenté à l'ensemble du conseil municipal. Ce devis prévoit la fourniture de végétaux, tuteurs et filets pour un total de 1472.89€HT soit 1771.34€TTC. Les plantations seront effectuées par les agents techniques. Ce devis est validé par l'ensemble du conseil municipal.

Pour la construction éventuelle d'un restaurant sur la zone urbanisable à vocation commerciale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un CUB dit opérationnel est la première étape à valider. Cette solution est moins contraignante et plus simple qu'un dépôt de permis de construire. Aussi, le CU est valable 15 mois.

TOUR DE TABLE

Madame AGOSTO propose de prévoir pour les futurs investissements la réfection de la petite salle du Moulin. Monsieur le Maire précise que le point des investissements sera vu lors du prochain conseil.

Monsieur ORSINI demande s'il est possible d'installer une petite « aire » proche de la boulangerie pour que les clients peuvent s'installer pour manger. Monsieur le Maire suggère de réfléchir aux différentes possibilités.

Il est demandé la pose d'une grille de sécurité devant la ferme FERRIERE rue de Chartres pour empêcher le squat et tout risque d'incident dans l'enceinte de la propriété privée. Monsieur le Maire précise que le nécessaire a été fait récemment par les agents techniques.

N'ayant plus aucunes questions, la séance est levée à 22 :46.

Monsieur le Maire propose de fixer le prochain conseil au mardi 12 novembre 2019.

Copie intégrale.

Le Maire